

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

Nombre de membres

- Afférents au Conseil : 11
- en exercice : 11
- qui ont pris part à
la délibération : 10

Date de la convocation : 23.06.2022

Date d'affichage : 01.07.2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX

Séance du 28 juin 2022

01247.2022.6.9.50

L'an deux mil vingt DEUX, le 28 juin à 19 heures

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Madame Martine
VIALLET, Maire.*

Présents M. VIALLET. MC COUTURIER. JF JOLY. M.
VUILLERMOZ, P.ECAILLE. J.GRANDCLEMENT. S. JUHEN, G.
LEGAY, D.JULLIARD. E.LEE

Excusé : C. GROSGURIN a donné pouvoir à MC COUTURIER

Monsieur S. JUHEN a été élu Secrétaire de séance,
conformément à l'Article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a. **Objet** : Autorisation de signature d'une convention pour prendre en charge une quote part de travaux à réaliser dans les locaux de la gendarmerie de Chézery-Forens

Madame le maire rend lecture du courrier de la commune de Chézery-Forens en date du 4 mai 2022 et son courriel complémentaire du 10 juin concernant la demande de participation aux travaux de la brigade de gendarmerie compétente pour les communes de Champfromier, Chézery-Forens, Confort, Lélex et Mijoux,

Vu que les travaux pour lesquels une participation est demandée aux communes concernent d'une part, pour 804 € HT (964,80 € TTC) de mise aux normes électriques suite à un contrôle de Véritas, d'autre part la pose d'arrêts neige, pour 1 242 € HT (1 490,40 € TTC),

Sachant que l'Etat (ministère de l'intérieur paie de son côté 1 591 € HT (1 909,20 € TTC) de mise aux normes électrique,

Vu les deux devis fournis par la commune de Chézery-Forens pour ces travaux (le 1^{er}, de l'entreprise Portigliatti, le 2^{ème} de l'entreprise Mermillon), annexés et présentés ;

Vu la convention précédente établie entre les communes de Chézery-Forens, Confort, Champfromier, Lélex et Mijoux pour participer à la prise en charge du coût des travaux de ladite gendarmerie en 2011 ;

Considérant l'intérêt pour les communes du ressort de cette brigade que les locaux qui l'abritent soient en bon état et notamment respectent les normes,

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

Considérant le coût des travaux restant à la charge des communes s'élève à 2 046 € HT ou 2 455,20 € TTC globalement et la demande du maire de Chézery de répartir la charge à parts égales entre les trois communes,

Madame le maire propose d'accepter la demande de participation formulée par la commune demanderesse, soit 409,20 HT, soit 491,04 € TTC pour la commune de Mijoux selon la convention ci-jointe.

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité

- **D'accepter** la convention proposée par la commune de CHEZERY FORENS,
- **D'accepter** de verser une subvention d'équipement à la commune de CHEZERY FORENS pour un montant de 409,20 € HT, soit 491,04 € TTC
- **De dire** que les crédits seront pris sur le BP 2022,
- **D'autoriser** madame le maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Contre : Abstention : Pour :10+1 pouvoir
**M. VIALLET. P. ECAILLE. M. VUILLERMOZ. JF JOLY. MC COUTURIER.
S. JUHEN. G. LEGAY. J. GRANDCLEMENT.D. JULLIARD. E. LEE
C. GROSGURIN a donné pouvoir à MC COUTURIER**
DELIBERATION N°01247.2022.6.9.50

Fait et délibéré à MIJOUX, le jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le :

et publication et notification

le :

Pour copie conforme

Le Maire, M.VIALLET



Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

République Française
Département de l'Ain
Canton de Thoiry
Commune de Chézery-Forens
Arrondissement de Gex



Convention entre la Commune de Chézery-Forens et les communes de Mijoux, Lélex et Champfromier pour la réalisation de travaux de mise en conformité électrique et la pose d'arrêts de neige sur le bâtiment de la Gendarmerie

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

ENTRE, d'une part :

- La commune de Chézery-Forens, représentée par son Maire, Monsieur VUAILLAT Bernard, habilité par la délibération en date du

ET, d'autre part :

- La commune de Mijoux, représentée par son Maire, Madame VIALLET Martine, habilitée par la délibération en date du 28/06/2022
- La commune de Lélex, représentée par son Maire, Monsieur GROSSIORD Roger, habilité par la délibération en date
- La commune de Champfromier, représentée par son Maire, Monsieur VIALON Jacques, habilité par la délibération en date du

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les engagements réciproques des parties pour le financement de la réalisation de l'opération d'investissement suivante : mise en conformité électrique et pose d'arrêts de neige sur le bâtiment de la gendarmerie située à Chézery-Forens,

Article 2 : Utilisation de la participation

La participation financière faisant l'objet de la présente convention a été accordée pour la réalisation des travaux de mise en conformité électrique et la pose d'arrêts de neige sur le bâtiment de la gendarmerie située à Chézery-Forens. Cette participation sera totalement affectée au financement de l'opération décrite à l'article 1 de cette convention.

Article 3 : Montant et versement de la participation

La participation demandée par la Commune de Chézery aux communes de Mijoux, Lélex et Champfromier sera de 409.20 € par Commune.

La dépense totale des travaux est de 2 046.00 € H.T. soit 2 455.20 € TTC.

Le règlement de la participation sera effectué selon les procédures comptables en vigueur, une seule fois sur présentation des factures réglées par la commune de Chézery-Forens.

Article 4 : Contrôles financiers

D'une manière générale, la commune de Chézery-Forens, s'engage à justifier à tout moment, sur la demande des communes de Mijoux, Lélex et Champfromier, de l'utilisation de la participation reçue.

Fait à Chézery-Forens,

Le

La Commune de Chézery-Forens,
M. VUAILLAT Bernard, Maire.

La Commune de Mijoux,
Mme VIALLET Martine, Maire.



Le 30/06/2022

La Commune de Lélex,
M. GROSSIORD Roger, Maire.

La Commune de Champfromier,
M. VIALON Jacques, Maire.



SARL MERMILLON FILS
 307, route de l'Abbaye
 01410 CHEZERY-FORENS
 Tél : 0450569015 - e-mail : contact@sarlmermillonfils.fr
 www.sarlmermillonfils.fr

D E V I S	COMMUNE DE CHEZERY-FORENS 27, place de la Mairie 01410 CHEZERY-FORENS
CHEZERY-FORENS, le 11/03/2022	
Référence : D22.053 Code client 4119CHEZ	
Objet du devis	
Devis des travaux à réaliser sur la toiture de la gendarmerie:	

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Devis établi avec un taux de TVA de 20 %. La facturation sera établi avec le taux de TVA en vigueur au moment de la réalisation des travaux et des règles fiscales. Objet: Pose de crochets à neige Pan EST:				
2	Fourniture et pose de crochets à neige sur toute la surface du toit (quantité approximative): Pan Ouet (coté rivière):	U	230,00	2,70	621,00
3	Fourniture et pose de crochets à neige sur toute la surface du toit (quantité approximative):	U	230,00	2,70	621,00

N° RGE E53953



Assurance : l'Auxiliaire - BP 6402 - 69413 LYON cedex 06
 Garantie RC Construction et RC Chet d'entreprise - Police n° 020-050032 - Couverture France Entiere

Devis reçu avant l'exécution des travaux.
 En cas d'acceptation de ce devis, merci de nous retourner un exemplaire, daté et signé, avec la mention "Bon pour commande de travaux" - Acompte de 30% à la commande

Signature Entreprise

A CHEZERY-FORENS, le 11/03/2022

Signature Client :

Bon pour Accord.

Devis N° D22.053

Total H.T.		1 242,00
Total T.V.A. 20,00 %		248,40
Total T.T.C.		1 490,40
Net à payer (Euro)		1 490,40

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

PORTIGLIATTI ET FILS depuis 1924
ELECTRICITE GENERALE
45B RUE DU FAUBOURG MARCEL SAINT-CLAUDE
TEL 03.84.45.00.65 FAX 03.84.45.33.19
siret 301 854 766 00021 Email saportigliatti@orange.fr

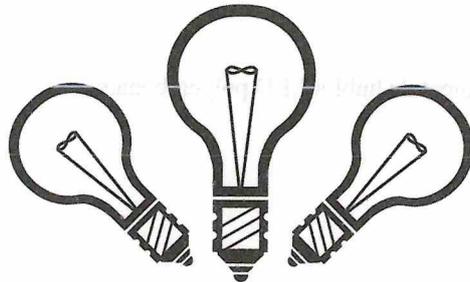
GENDARMERIE DE CHEZERY

41 rue de la Diamanterie

01410 CHEZERY FORENS

HP/MCP

21 MARS 2022



DEVIS

TRAVAUX DIVERS ELECTRICITE

Pour la bonne règle, merci de nous retourner un exemplaire signé et portant la mention "lu et approuvé, bon pour accord".

En cas de refus, merci de nous le faire savoir en nous donnant éventuellement vos motifs afin de mieux gérer nos plannings.

A savoir .../...



Devis du 21.03.2022

Gendarmerie Clermont

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

GENDARMERIE

RAPPORT DE CONTROLE VERITAS

REMARQUE N°1

- Remplacement du luminaire par hublot LED polycarbonate
Modèle BACCO TWIST 87.00

REMARQUE N°2/7

- Fourniture, pose et raccordement de hublot LED polycarbonate
Modèle BACCO TWIST
Avec 1 en parallèle sous tube IRO 209.00

REMARQUE N°3

- Remplacement boîte de dérivation Combles 50.00

REMARQUE N°8

- Remplacement de la prise et de l'interrupteur PLEXO 99.00

LIGNE BUREAUX

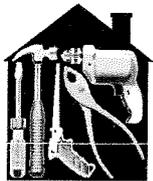
- Dépose du bloc de prises vers le bureau
- Fourniture, pose et raccordement d'une goulotte 80x50, pose en allège
Prolongement de celle existant
- Récupération des circuits – Pose de 3 prises 2P+T 291.00



Devis du 21.03.2022

EXTERIEUR

- Dépose phares et accessoires	
- Fourniture, pose et raccordement d'une réglette étanche LED 1200 40W sous l'appenti – Alimentation repris sur l'existant en SA	
- Fourniture, pose et raccordement d'un phare LED 45W, fixation sur l'alimentation repris sur l'existant en SA	556.00
- Fourniture, pose et raccordement d'un projecteur automatique LED 45W SENSOR ARIC, alimentation repris sur l'existant au circuit le plus proche Situation au-dessus de la porte de garage	299.00
MONTANT H.T GENDARMERIE	1591.00
TVA 20 %	318.20
MONTANT TOTAL TTC GENDARMERIE	1909.20

Acompte à la commande : 30 %TOUS TRAVAUX MODIFICATIFS OU NON PREVUS FERONT L'OBJET D'UNE FACTURE SEPARÉE
EN REGIE.Hervé PORTIGLIATTICe devis est valable 3 mois et sera révisé, le cas échéant, par la formule légale de révision ELECTRICITE BT
47, calculée en nombre de mois existant entre la date d'exécution des travaux facturés et celle de notre
proposition.

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le



ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

Envoyé en préfecture le 30/06/2022

Reçu en préfecture le 30/06/2022

Affiché le

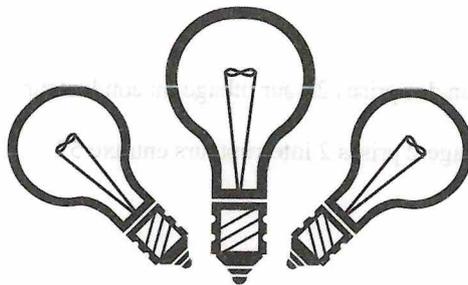
ID : 001-210102471-20220628-0124720226950-DE

PORTIGLIATTI ET FILS depuis 1924
ELECTRICITE GENERALE
45B RUE DU FAUBOURG MARCEL SAINT-CLAUDE
TEL 03.84.45.00.65 FAX 03.84.45.33.19
siret 301 854 766 00021 Email saportigliatti@orange.fr

COMMUNE DE CHEZERY
EN MAIRIE
01410 CHEZERY FORENS

HP/MCP

21 MARS 2022



DEVIS

TRAVAUX DIVERS ELECTRICITE MULTISITE

Pour la bonne règle, merci de nous retourner un exemplaire signé et portant la mention "lu et approuvé, bon pour accord".

En cas de refus, merci de nous le faire savoir en nous donnant éventuellement vos motifs afin de mieux gérer nos plannings.

A savoir .../...



Devis du 21.03.2022

GENDARMERIE

RAPPORT DE CONTROLE VERITAS

REMARQUE N°4/5

- Reprise et amélioration de la boîte de dérivation
 - Remplacement du couvercle séparation des circuits
- 390.00

REMARQUE N°6

- Remplacement ou suppression des prises 2P sur tubage du conducteur de protection
 - Remplacement de l'appareillage 2 prises 2 interrupteurs entraxe 57
- 215.00

REMARQUE N°9

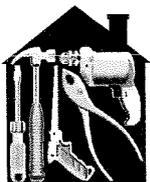
- Dépose du phare – Dépose du câble
 - Fourniture, pose et raccordement d'une réglette étanche LED 1500 55W sur alimentation en place Garage
- 199.00

MONTANT TOTAL H.T	804.00
TVA 20%	160.80
MONTANT TOTAL TTC	964.80

Acompte à la commande : 30 %

TOUS TRAVAUX MODIFICATIFS OU NON PREVUS FERONT L'OBJET D'UNE FACTURE SEPARÉE EN REGIE.

Hervé PORTIGLIATTI



Ce devis est valable 3 mois et sera révisé, le cas échéant, par la formule légale de révision ELECTRICITE BT 47, calculée en nombre de mois existant entre la date d'exécution des travaux facturés et celle de notre proposition.